

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 83

chargée de l'examen du postulat de M. Nicolas Hurni et consorts « Stationnement connecté : fini de tourner en rond ».

| | |
|-----------------------------------|--|
| Présidence : | Mme Agathe SIDORENKO (EàG) |
| Membres présents : | Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (soc.) ; M. Serge TALLA (rempl. M. Dana (soc.)) ; Mme Séverine GRAFF (soc.) ; Mme Carolina CARVALHO (rempl. M. Steimer (soc.)) ; M. Olivier BLOCH (PLR) ; Mme Coralie DUMOULIN (PLR) ; M. Nicolas HURNI (PLR) ; Mme Anne BERGUERAND (Les Verts) ; Mme Karine ROCH (rempl. Mme Morin (Les Verts)) ; M. Mathias PAQUIER (v'lib.). |
| Membres excusés : | Mme Aurélie STAMM (Les Verts) ; Mme Josée Christine LAVANCHY (UDC). |
| Représentant de la Municipalité : | M. Patrick ETOURNAUD, chef du Service de la Mobilité et de l'aménagement des espaces publics. |
| Invité-e-s : | Mme Nùria MEDIR BENITO, cheffe de la division Mobilité |
| Notes de séances : | Mme Camille LEMERY |

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 10.06.2025 - Début et fin de la séance : 16h30 - 17h

Discussion générale

Le postulant présente l'objectif du postulat: avoir une réflexion commune vis-à-vis des décisions prises par la Municipalité, et regarder ce qui se fait ailleurs en termes de mobilité et de stationnement. Il note une diminution dans plusieurs villes suisses de places de parc publiques, et une augmentation du nombre de places privées (70'000 places en 2023). Il affirme que la circulation de recherche de places de parc dans certains quartiers engendre de nombreuses nuisances (pollution, temps perdu, incivilités). Pour Lausanne on possède peu ou pas de données mais il faudrait s'intéresser à cette dimension. Il suggère d'accompagner celles et ceux qui n'ont pas d'autre choix que de prendre la voiture en les orientant vers des places disponibles, en temps réel ou à l'aide de statistiques prédictives. Il évoque une application qui pourrait à la fois indiquer les places de parc disponibles et permettre de les payer. Avec cette solution, les gens ont tendance à davantage payer leurs places de parc. Cette option permettrait d'augmenter les revenus de la Municipalité et de la réconcilier avec les automobilistes en optimisant le résultat écologique, temporel, et social. Il ajoute qu'étant donné que le nombre de places privées augmente, un système de places de parc analogue à celui d'Airbnb s'est mis en place¹. Les places publiques et privées pourraient être intégrées à cette application, ce qui permettrait de décharger l'espace public. Il suggère également l'utilisation de capteurs ou d'aimants, ou encore la mise en place d'un

¹ P2park

Conseil communal de Lausanne

système participatif dans lequel les usagers renseigneraient eux-mêmes la disponibilité des places. Il estime que ce projet ne nécessiterait pas de gros investissements et évoque la possibilité d'intégrer les voitures électriques mais aussi la mobilité douce. Certains quartiers aux places de parc moins nombreuses pourraient être ciblés, notamment les zones D et E dans lesquelles 90 à 94% des places sont utilisées.

Une commissaire dit qu'il existe déjà des bornes pour indiquer les places disponibles dans les parkings souterrains. Il faut d'abord faire un constat des places libres dans ces parkings afin de les exploiter au mieux. Elle explique que des personnes disposant d'un macaron louent leur place de parc privées et utilisent leur macaron pour payer leur stationnement moins cher. Elle demande quel serait le partenariat avec les personnes qui louent leur place de parc privée et si la Ville récupérerait un pourcentage sur ces locations. Elle comprend l'objectif mais pense que la solution est de changer de moyen de transport.

Un commissaire se dit partagé entre l'enjeu de limiter les véhicules qui tournent en rond dans la ville et celui de ne pas inciter les personnes à venir en ville en voiture. La solution proposée peut être intéressante pour les quartiers d'habitation ne disposant pas de parkings souterrains à proximité. Il faudrait étudier ce qui se fait sur le marché plutôt que de créer sa propre application et déléguer cette tâche aux entreprises compétentes. Un projet pilote permettrait de tester différentes solutions.

Une commissaire mentionne un postulat² ayant proposé la création d'une application permettant de connaître les disponibilités dans les parkings souterrains. Elle affirme qu'elle ne serait pas contre le fait d'étendre cette idée en ville. Elle considère comme rédhibitoire l'encouragement à la collaboration entre public et privé, car il ne revient pas à la Municipalité, selon elle, de régler des interactions commerciales entre deux privés ; elle doit plutôt surveiller et contrôler ces pratiques. Elle est rejointe sur ce point par **un commissaire** qui ajoute les difficultés concernant les contrats de location et celles liées à la sous-location de places privées qui poserait probablement problème aux propriétaires.

Un commissaire évoque les possibilités offertes par les nouvelles technologies et **une commissaire** demande à la Municipalité ce qui se pratique aujourd'hui par rapport à l'IA et aux applications existantes, et si cela est intégré à leurs réflexions sur la mobilité.

Monsieur le chef de service répond que cela fait plusieurs années que ce genre de système de caméras ou de capteurs au sol est proposé. Il explique qu'il incombera à la Municipalité, dans le cadre du déploiement de telles infrastructures ou du développement d'un projet pilote, de décider si elle agira en tant que facilitatrice pour des acteurs privés, ou en tant qu'initiatrice. Des solutions existent mais leur coût de mise en place et d'entretien représente une charge. Il précise qu'actuellement, sur le territoire de la ville, il n'existe aucune infrastructure dans le domaine public qui puisse donner en temps réel la disponibilité d'une place. Les seules qui peuvent le faire sont les parkings avec l'utilisation de capteurs au plafond qui permettent de connaître le taux d'occupation.

Le postulant répond que ceux-ci sont extrêmement coûteux et qu'il est quasiment impossible de se garer la nuit à des prix qui défient celui du macaron. Le but du postulat est d'accompagner les lausannois qui n'ont pas d'autres choix que d'utiliser la voiture et qui ont vu les places de parc devant chez eux disparaître. Il rappelle que l'application P2park existe déjà et que l'idée était que la ville en reprenne éventuellement le contrôle et pas forcément qu'elle perçoive des revenus de stationnement. De même pour les applications de paiement de stationnement, qui échappent selon lui à la Municipalité. Il précise qu'il a évoqué l'intelligence artificielle car elle aide à la fluidification et adapte les tarifs en fonction des demandes. Finalement, concernant le système de réservation, il affirme que celui-ci enlève des places mais qu'il permet de maximiser l'espace. Il s'agit selon lui d'un actif sous-estimé pour la ville qui pourrait potentiellement financer un projet pilote pour une zone où la pression pour le stationnement est élevée. Il évoque des capteurs à résolution très floue qui ne permettraient pas de distinguer des plaques d'immatriculation ou les couleurs de voitures mais simplement l'occupation d'une place.

² Postulat de Neumann Sarah et crts - Maintenir la vie commerciale en ville : une vision stratégique et des mesures articulées

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire se demande combien les voitures coûtent à la Ville entre les dégâts et la pollution. Elle dit que les voitures ne sont pas seulement sources de revenus mais aussi de dépenses. Et **une commissaire** ajoute que la diminution des places de parc est le reflet non pas seulement d'une ligne politique mais aussi du fait que les lausannois·e·s ont de moins en moins de voiture.

Conclusion(s) de la commission :

Vote conclusion : 4 oui 5 non 2 abstentions

La commission refuse de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Lausanne, le 10 aout 2025

La rapportrice :
Agathe Sidorenko 